

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 3

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2019/191B

OBJET : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2018 VERSEE AU BUDGET DE LA REGIE « UBAYE SKI » – VENTILATION DU MONTANT EN SUBVENTION D'EXPLOITATION ET SUBVENTION D'EQUIPEMENT.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que la Régie « Ubaye Ski » a perçu une subvention d'équilibre de la CCVUSP à hauteur de 1 241 993.53 € au titre de l'exercice 2018 ;

CONSIDERANT que cette subvention perçue en section d'exploitation, contrairement aux subventions d'équipement, est intégrée aux résultats assujettis à l'impôt sur les sociétés ;

CONSIDERANT que ladite subvention d'exploitation a cependant permis pour partie d'équilibrer la section d'investissement ;

CONSIDERANT qu'il est possible de financer directement par le versement de subventions d'équipement les investissements réalisés et non amortis ;

CONSIDERANT que les opérations d'équipement concernées sont les suivantes :

Equipement	Coût	Subventions perçues	Autofinancement = Subv Equipement
Acq Dacia Duster	5 500,00 €	- €	5 500,00 €
Acq Kangoo	3 900,00 €	- €	3 900,00 €
S/Total Sites Nordiques			9 400,00 €
Site du Sauze			
Travaux reprofilage pistes	26 869,00 €	- €	26 869,00 €
Const chalet serv plstes	32 299,56 €	- €	32 299,56 €
Automatisation Pompape neige de culture	2 799,00 €	- €	2 799,00 €
Grande Inspection TSF 3	59 055,15 €	- €	59 055,15 €
Acquisition véhicules			
Scooter	12 200,00 €	- €	12 200,00 €
Partner	5 700,00 €	- €	5 700,00 €
Dacia duster	11 700,00 €	- €	11 700,00 €
Toyota Hilux	15 450,76 €	- €	15 450,76 €
S/Total Site du Sauze			166 073,47 €
Site de Larche			
Aménagement Espace Ludique	2 810,00 €	- €	2 810,00 €
chalet Accueil Mobile	24 000,00 €	10 000,00 €	14 000,00 €
S/Total Site de Larche			16 810,00 €
TOTAL			192 283,47 €

La présidente propose de ventiler la subvention d'équilibre versée au titre de 2018 de 1 241 993.53 € comme suit ;

- une subvention d'équipement d'un montant de **192 283.47 €**.
- une subvention d'exploitation d'un montant de **1 049 710.06 €**.

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 4 novembre 2019 ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de **192 283.47 €** au titre de l'exercice 2018 décomposée comme suit :
 - Sites Nordiques 9 400.00 €
 - Site du Sauze 166 073.47 €
 - Site de Larche 16 810.00 €
- **DECIDE** de minorer la subvention de fonctionnement de **192 283.47 €**
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2019 de la communauté à l'article 2041641 en dépenses et à l'article 773 en recettes et au budget annexe « Régie Ubaye Ski » à l'article 673 en dépenses et à l'article 1315 en recettes,
- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération N°2019/191,

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY,



